



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

psoriasis

Question écrite n° 8172

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les réflexions exprimées par la Fédération internationale des associations de patients atteints de psoriasis et de rhumatisme psoriasique (IFPA). Soulignant que certains malades peuvent développer un rhumatisme psoriasique, forme très sévère qui conjugue les symptômes d'une inflammation cutanée et d'une arthrite avec notamment des douleurs rhumatismales au niveau des tendons et des articulations, l'IFPA préconise de tout mettre en œuvre afin que soit établi un diagnostic précoce du rhumatisme psoriasique pour éviter les destructions articulaires irréversibles et handicapantes générant une situation d'invalidité, une perte d'emploi et des coûts conséquents pour la société. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8172

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 octobre 2012](#), page 5819

Question retirée le : 30 octobre 2012 (Retrait à l'initiative de l'auteur)